

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'An 2024
Le 19 décembre
A 11h00

Les membres de l'Association Efficience Santé au Travail se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation régulière du 19/12/2024.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe PETIT, Président suppléant de l'Association.

Chaque membre a signé la feuille de présence.

202 membres sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des cotisations de l'exercice 2025
- Ratification de la désignation d'un nouvel administrateur, en cas de nouvelle désignation
- Questions diverses

Le Président déclare la séance ouverte.

A l'issue d'une discussion qui s'est engagée sur les différents points à l'ordre du jour, les résolutions sont soumises aux votes :

- **1ère résolution : ratification des cotisations de l'exercice 2025**

L'Assemblée Générale entérine le montant des cotisations 2025 tels qu'ils ont été approuvés et fixés lors du Conseil d'Administration du 29/11/2024

Offre Essentielle 114 € HT / salarié	Offre Premium 149 € HT / salarié	Offre A la carte
<ul style="list-style-type: none">Accompagnement dans la démarche de prévention primaire, notamment création du DUERPSuivi de l'état de santé des salariésRecherche de solutions pour le maintien en emploi des salariésAteliers de prévention interentreprises sur les risques professionnels et la santé publiqueCampagnes de prévention thématiquesCellule de soutien psychologique 24/24 (en partenariat avec Crise-Up)70 modules de formations en e-learning (Plateforme Neo Forma)	<ul style="list-style-type: none">Offre essentielleAccès à la plateforme d'assistance sociale :Accompagnement social et conseils personnalisés pour vos salariés confrontés à une difficultés de la vie : logement, financier, vie familiale, ... (en partenariat Nivalis Conseil)	<ul style="list-style-type: none">Offres partenaires adaptés aux besoins :<ul style="list-style-type: none">- Diagnostic RPS- Formation- Conception espace de travail- Infirmier- Campagnes de vaccination- Dirigeants- ...Atelier de prévention intra-entrepriseVacation horaires décalés 400 € HT / vacationService de proximité (sous condition d'effectif) Sur site client : 1000 € HT / mois
<p>Travailleurs indépendants : Bénéficiez de l'offre Essentielle aux mêmes conditions (tarif et services inclus) que les entreprises.</p> <p>Fonctions publiques : L'offre Essentielle s'applique au tarif de 125 € HT / agent ou salarié.</p>		
Droit d'entrée : 20 € HT / salarié		

Cette résolution est adoptée à la majorité.

- **2ème résolution : Ratification de la désignation d'un nouvel administrateur, en cas de nouvelle désignation**

L'Assemblée Générale ratifie la désignation des membres du conseil d'administration.

Représentants des employeurs au conseil d'administration :

- Monsieur Sébastien CHARDONNAL, CPME
- Madame Alice BELFERT, MEDEF
- Monsieur Alain MORIN, MEDEF
- Monsieur Christophe PETIT, MEDEF
- Monsieur Serge WILINSKI, U2P

Un siège MEDEF reste vacant

Les membres du collège employeur sont informés de l'absence de désignation du MEDEF. La voix correspondant au poste non pourvu au sein du collège est attribuée aux autres membres du collège de façon égalitaire entre les membres déjà désignés de telle façon que les représentants employeurs d'une part et les représentants salariés d'autre part disposent du même nombre de voix pour respecter l'équilibre paritaire.

Représentants des salariés au conseil d'administration :

- Madame Corinne CHESNEL, CFDT
- Madame Nawel DIDAOUI, membre titulaire CFE-CGC
- Monsieur Yann HILAIRE, membre suppléant CFE-CGC
- Monsieur Adil LEGHMARI, FO
- Monsieur Cédric LE NOUENE, CFDT
- Monsieur Hakim NAILI, membre CGT

Le siège CFTC reste vacant.

La CFDT dispose de deux représentants au sein du collège salarié.

Les membres du collège salarié sont informés de l'absence de désignation de la CFTC. La voix correspondant au poste non pourvu au sein du collège salarié est attribuée aux autres membres du collège de façon égalitaire entre les membres déjà désignés de telle façon que les représentants employeurs d'une part et les représentants salariés d'autre part disposent du même nombre de voix pour respecter l'équilibre paritaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président de séance, Monsieur Christophe PETIT, déclare la séance levée à 12H00.

Christophe PETIT

Sébastien CHARDONNAL

Président de séance

Secrétaire de Séance